



Programme des
Nations Unies pour
l'environnement



Distr.
Restreinte

PNUE/OzL.Pro/ExCom/35/28
4 novembre 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-cinquième réunion
Montréal, 5-7 décembre 2001

PROPOSITION DE PROJET : BAHAMAS

Ce document comporte des observations et des recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Réfrigération:

- Projet de gestion de l'élimination finale (PGEF) Banque mondiale

DESCRIPTION DU PROJET

Projet de gestion de l'élimination finale

1. Le gouvernement des Bahamas a présenté un projet de gestion de l'élimination finale (PGEF) au Comité exécutif pour examen à sa 35^e réunion. Par ce projet, le gouvernement des Bahamas demande de l'assistance technique afin de lui permettre d'éliminer entièrement sa consommation de SAO d'ici la fin de 2007.
2. Le coût total demandé pour la mise en oeuvre du projet est de 750 000 \$ US. Le résumé analytique du projet, tel que présenté par la Banque mondiale, est joint au présent document (Annexe I).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

3. Le Secrétariat a examiné les données sur la consommation de SAO aux Bahamas à partir de diverses sources de renseignements (données présentées au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'Article 7, rapport d'étape de la mise en oeuvre du programme de pays pour les Bahamas présenté au Secrétariat du Fonds, et données présentées dans le programme) et a relevé des divergences. Après examen, la Banque mondiale a confirmé que la référence pour les CFC aux Bahamas est de 64,9 tonnes PAO et que la consommation de SAO en 2000 est de 65,9 tonnes PAO. Le Secrétariat a aussi été informé que le gouvernement des Bahamas est au courant des quantités consommées et qu'il prend des mesures immédiates pour contrôler les importations de SAO afin de pouvoir se conformer au gel en 2002.
4. À sa 23^e réunion (novembre 1997), le Comité exécutif a approuvé le PGF pour les Bahamas ainsi que les trois sous-projets suivants : programme de formation en bonnes pratiques de réfrigération (PNUE, 50 000 \$ US); programme de formation en surveillance et en contrôle des SAO (PNUE, 26 500 \$ US); programme national pour la récupération et le recyclage des frigorigènes (PNUD, 151 400 \$ US).
5. Le Secrétariat a informé la Banque mondiale qu'aucun renseignement n'était inclus dans le PGEF quant à l'état de la mise en oeuvre du PGF (dans sa Décision 33/13, le Comité exécutif a décidé que toute proposition visant à mettre un PGF à jour devrait être accompagnée d'un rapport d'étape rédigé par les agences d'exécution sur l'état des travaux entrepris dans les sous-projets approuvés dans le PGF). Par la suite, la Banque mondiale a fourni les renseignements suivants en rapport avec l'état de la mise en oeuvre de ces sous-projets :
 - a) Programme de formation en bonnes pratiques en réfrigération (programme de travail du PNUE). En novembre 1998, 28 techniciens ont été formés comme formateurs et formeront les techniciens qui restent lors de deux ateliers.
 - b) Programme de formation en surveillance et en contrôle des SAO. La mise en oeuvre de ce programme a été reportée parce que les règlements en matière de

contrôle des importations n'étaient pas en place. Un régime de permis a été élaboré et devrait entrer en vigueur en 2002. En attendant le règlement final, la "Environment and Science Technology Commission" des Bahamas (BEST) a conclu une entente avec des consultants internationaux en 2001 afin d'accélérer la mise en oeuvre du programme de formation (actuellement prévue en février 2002). À partir de 2002, l'importation d'équipements à base de CFC ne serait autorisée qu'exceptionnellement et serait interdite pour les climatiseurs d'automobile ou d'autres produits de consommation courante. Puisque la plus grande partie du marché de la réfrigération et de l'automobile s'approvisionne aux États-Unis, cette restriction ne devrait causer aucun problème.

- c) Programme de récupération et de recyclage dans le secteur de la réfrigération commerciale et industrielle (programme de travail du PNUD). La mise en oeuvre de ce programme a commencé en mars 1999 avec la formation de techniciens de service dans les installations de récupération et de recyclage et avec des ateliers de démonstration à leur intention. Cinquante machines pour la récupération ont été distribuées à des entreprises de services de réfrigération du secteur stationnaire, et deux machines pour la récupération ont été installées dans le bâtiment du "Technical and Vocational Institute" des Bahamas à Nassau et Freeport.

6. Le Secrétariat a pris note que, grâce au projet de récupération et de recyclage, plus de 12 tonnes PAO de CFC devraient être récupérées et recyclées. On s'attend aussi à consommer encore moins de CFC grâce au programme de formation de techniciens en réfrigération. Toutefois, selon les données de consommation indiquées dans le projet de gestion de l'élimination finale (PGEF), les réductions proposées dans le Plan de gestion de frigorigènes (PGF) pour la consommation de CFC ne se sont pas encore matérialisées.

7. Le Secrétariat a mis en doute l'admissibilité et la viabilité de la proposition visant à convertir les climatiseurs d'automobiles à l'utilisation de réfrigérants sans CFC. Les recommandations dans le secteur des climatiseurs d'automobile, adoptées par le Comité exécutif lors de sa 12^e réunion, indiquaient que les pays devraient être incités à poursuivre un programme de récupération et de recyclage plus énergique; un programme de récupération et de recyclage complet des climatiseurs d'automobile n'est pas encore entièrement opérationnel aux Bahamas. À cet égard, la Banque mondiale a indiqué que le (PGEF) mettra en oeuvre le premier projet de récupération et de recyclage des CFC opérationnel au pays axé sur le secteur de l'automobile. Les activités de recyclage des CFC comprendront la plupart des véhicules dotés d'un climatiseur fonctionnant avec des CFC. On s'assurera ainsi que les fuites sont réparées avant de remplir le climatiseur à nouveau avec des CFC, et que les CFC ne sont pas injectés dans des systèmes fonctionnant déjà avec des réfrigérants HFC-134a. Il est proposé que le programme de recyclage des climatiseurs d'automobile touche environ 80 à 90 % de tous les climatiseurs d'automobile à base de CFC au pays. La conversion des climatiseurs serait effectuée seulement sur les véhicules fonctionnant aux CFC dont les propriétaires jugent qu'ils dureront encore assez longtemps pour justifier le coût total et après avoir comparé les coûts des réparations à venir des climatiseurs avec CFC. Cette conversion devrait permettre de réduire encore les CFC d'environ 40 à 50 % afin de respecter l'objectif de 2005.

8. La Banque mondiale a aussi indiqué que les sous-projets de réfection viseront la récupération des charges de CFC dans les installations de réfrigération commerciales et de climatisation avant la mise en place du nouveau réfrigérant sans CFC. Les CFC récupérés seront placés dans des contenants et tenus à la disposition des techniciens de service pour la réparation future d'installations contenant des CFC, particulièrement les appareils domestiques ou autres petits systèmes de réfrigération (où la politique sera de prolonger la durée de l'équipement existant). De 2002 jusqu'à la fin de 2007, les quantités de CFC nécessaires à la réparation de systèmes de réfrigération seront importées ou fournies par le truchement du programme de récupération et de recyclage des réfrigérants (réfrigération commerciale et industrielle et pour climatiseurs d'automobile). Par la suite, les CFC ne pourront être obtenus qu'auprès des ateliers de récupération et de recyclage.

9. La Banque mondiale a aussi informé le Secrétariat que le niveau de financement proposé de 488 000 \$ US requis pour le programme de réfection (à partir du coût total estimatif de 4,5 million \$ US pour la réfection de tous les systèmes contenant des CFC aux Bahamas) a été basé sur les estimations du coût de réfection/réparation/remplacement par des spécialistes locaux dans ce domaine, en tenant compte de la taille et de l'âge des systèmes de réfrigération et du fait que la plupart des propriétaires décideront probablement de prolonger le plus longtemps possible la durée des installations existantes.

10. Le Secrétariat et la Banque mondiale ont discuté des questions associées au nombre d'unités supplémentaires de récupération et de recyclage requises en vertu du PGEF ainsi que des coûts de gestion du projet (150 000 \$ US) représentant 20 % du coût total du projet. Par la suite, la Banque mondiale a convenu de réduire le nombre d'équipements supplémentaires et l'étendue de la gestion du projet, et de redresser le coût correspondant (une réduction totale de 25 000 \$ US).

RECOMMANDATION

11. Ce projet est soumis pour évaluation individuelle. Le Secrétariat a pris note que le Comité exécutif a autorisé le financement pour la préparation du PGEF plus d'un an avant que la décision 31/48 (juillet 2000) ne soit adoptée, et que le financement requis (montant révisé de 725 000 \$ US) est plus de cinq fois le montant équivalent aux 50 % de financement supplémentaire pour les éléments approuvés du PGF des Bahamas (la Section A(b) de la décision 31/48 stipule que le financement supplémentaire ne doit pas dépasser 50 % des fonds approuvés pour le PGF initial).

Annexe I

Résumé du projet de gestion de l'élimination finale pour les Bahamas (tel que présenté par la Banque mondiale à la 35^e réunion du Comité exécutif)

1. Le PGEF emploiera une combinaison de mesures politiques, un plan d'action géré localement, et des contrats basés sur la performance pour la mise en oeuvre et le suivi des progrès. Le plan d'action s'étend de 2002 à 2007, avec une consommation nulle de CFC visée d'ici le 1 janvier 2008. Une série de trois programmes de mesures (chacun s'étendant sur 24 mois), la Banque et les Bahamas s'étant entendus sur le premier et largement entendus sur les deux suivants, fournira les mesures globales de fonctionnement et de mise en oeuvre, en misant principalement sur les contrats basés sur la performance pour les mesures d'élimination particulières. Les programmes de mesures fournissent des indicateurs basés sur la performance pour chaque période, y compris la réduction annuelle des importations et de la consommation de CFC à réaliser. Le premier programme de mesures est inclus à la fin du chapitre VII. Les principales mesures visent une politique globale d'élimination et de contrôle des SAO et un système de quotas et d'enregistrement des importations qui établira des limites annuelles pour les importations de CFC et limitera ainsi la consommation intérieure. Des mesures additionnelles seront aussi envisagées au besoin afin de s'assurer que les Bahamas respectent les objectifs et les obligations du PGEF selon le protocole de Montréal.

2. En 2000, les Bahamas ont indiqué une consommation de 65,9 tonnes de CFC, ou environ 12 % au-dessus du niveau de gel visé pour 1999. Toute la consommation de CFC se retrouve dans les secteurs de la réfrigération et de la climatisation, dont environ 90% pour la climatisation automobile. Le PGEF fournit un plan d'action qui réduira graduellement les importations et la consommation de CFC, à compter de 2002, aux niveaux suivants :

Pièce ES-1. Référence PGEF et réduction des émissions (tonnes PAO, Annexe A Groupe I – CFC)

Année	Consommation	Réduction annuelle visée	MP visée
1999	54	-	64,9
2000	66	-	
2001	-	-	
2002	58	8	
2003	48	10	
2004	36	12	
2005	25	11	32,4
2006	14	11	
2007	6	8	9,7
2008	0	6	

Nota : Les données pour 2001 ne sont pas connues. Les efforts déployés pour rendre les Bahamas conformes au gel ne pourront donner des résultats qu'en 2002; aucune cible n'est donc donnée pour 2001.

3. On vise dans l'immédiat à rendre d'ici 2002 les Bahamas conformes au niveau de gel visé par le protocole de Montréal en 1999, avec réductions subséquentes sous les cibles

immédiates en 2005 et 2007, l'élimination totale étant réalisée en 2008. (Cela est un an plus tard que la date indiquée dans le programme de pays des Bahamas pour les SAO.)

4. Le coût total de ce programme d'élimination pour l'économie bahamienne est évaluée de façon conservatrice à environ 4,5 million \$ tel que l'indique le chapitre VI, la plupart des coûts étant assumés par les utilisateurs finals, et représente la réfection d'une grande partie de l'équipement et des systèmes admissibles avant la fin de leur vie utile. Une partie de l'équipement sera désaffecté après avoir atteint la fin de sa vie utile et les coûts de son remplacement ne sont pas inclus.

5. Il est reconnu que le Fonds multilatéral ne peut fournir la totalité du financement pour les coûts différentiels, et le financement demandé pour le soutien de ce projet a donc été réduit comme suit :

Pièce ES-2. Coûts de l'élimination et financement demandé		
Élément de coût	Coûts réels (\$ US)	Financement demandé (\$ US)
Réfection		
Réfrigération commerciale Industrie de l'alimentation et de la pêche	1 500 000	282 000
Secteur des climatiseurs d'automobiles (20 000 autos)	3 000 000	206 000
Recyclage		
10 Pour climatiseurs d'automobile Ateliers de recyclage		40 000
13 Ateliers de réfrigération		52 000
Élément assistance technique		
Formation dans les secteurs de la réfrigération et des climatiseurs d'automobile		20 000
Coûts de gestion du projet		150 000
Coûts totaux		750 000

6. La performance annuelle estimative en rapport avec le financement proposé est illustrée au tableau suivant :

Pièce ES-3. Performance annuelle du projet (\$)						
2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
130 000	160 000	160 000	140 000	120 000	40 000	750 000

7. Les mesures d'élimination locales typiques devraient donner des résultats en terme de consommation réduite (ou éliminée) de CFC environ un an après. Ainsi, le débours des fonds est concentré sur les années antérieures, et le plan du PGEF comprend un flottement d'un an entre la réception des fonds au niveau local et la réalisation des résultats attendus en matière d'élimination des CFC.

8. Ces coûts représentent le niveau minimum permettant de couvrir l'assistance technique et la gestion locale requises pour mettre en oeuvre et surveiller le programme, et pour offrir du soutien pour une partie des coûts locaux réels de recyclage et de conversion/réfection.

9. Les secteurs de la réfrigération (sauf celui des climatiseurs d'automobile) consomment très peu de CFC. Il est généralement reconnu que des mesures de petite échelle, comme celles qui sont incluses dans le cas des Bahamas, pourraient justifier des coûts d'admissibilité considérablement plus élevés en raison des déséconomies d'échelle pour ces petites installations et réfections. Une description détaillée et les coûts pour le projet d'élimination proposés pour les secteurs de la réfrigération sont montrés au chapitre VI.

10. Les coûts du projet de recyclage et de réfection du secteur des climatiseurs d'automobile ont été déterminés à partir de l'estimation 1) des coûts pour l'établissement d'un programme raisonnable de récupération et de recyclage pour les CFC, 2) des coûts réels de la réfection des climatiseurs d'automobile (mais sans les compresseurs, les condenseurs, etc.) pour le nombre de véhicules qui seront probablement convertis au cours de la période du PGEF et 3) des coûts du programme de recyclage. Ce niveau de coût a été intentionnellement réduit davantage à beaucoup moins que la totalité des coûts de réfection admissibles de façon à réduire la demande de fonds. Le chapitre VI donne une description détaillée et mentionne les coûts de recyclage et de réfection des climatiseurs d'automobiles fonctionnant avec CFC.

11. Le plan d'action proposé et les coûts s'insèrent dans les lignes directrices du Comité exécutif (EXCOM) tels qu'ils s'appliquent aux projets d'élimination finale, à la réfection des équipements des utilisateurs finals, aux mesures de recyclage et de réfection, aux pays consommant peu et aux PME.

12. Le PGEF sera mis en oeuvre par le truchement des mesures de fonctionnement et de gestion indiquées au chapitre VII. La principale approche à la mise en oeuvre et à la surveillance se fera à l'aide de contrats et d'indicateurs basés sur la performance couvrant les mesures politiques, la gestion, l'assistance technique et les mesures d'élimination. Les Bahamas et la Banque conviendront d'une série de trois programmes semestriels de mesures et chacun indiquera les objectifs visés et les indicateurs à réaliser, lesquels feront l'objet de rapports. Les deux tableaux ci-dessous donnent les principaux paramètres et indicateurs du projet :

Pièce ES-4. Cibles principales et calendrier et budget pour la mise en oeuvre du PGEF						
Programme	Période		Consommation de SAO (mt)		Réduction De SAO (mt)	Fonds demandés (\$ US)
	Début	Fin	Début	Fin		
Premier programme semestriel	Janv. 2002	Déc. 2003	65,9	48	17,9	290 000
Deuxième programme semestriel	Janv. 2004	Déc. 2005	48	25	23	300 000
Troisième programme semestriel	Janv. 2006	Déc. 2008	25	0	25	160 000
					65,9	750 000

Pièce ES-5. Plan d'action provisoire et indicateurs de performance		
	Mesures provisoires	Indicateurs de performance
Premier programme semestriel	Politiques : Formation Recyclage et récupération Réfection des équipements des utilisateurs finals Contrôle et surveillance de l'import/export Réduction tel qu'il a été convenu de la consommation de CFC Établissement de la portée détaillée du deuxième programme semestriel	Date d'entrée en vigueur Formation dispensée Contrats signés Contrats signés Quotas émis et rapports d'étape des Douanes Rapports d'étape de CNO/BEST Entente de la Banque et BEST
Deuxième programme semestriel	Politiques : Formation Recyclage et récupération Réfection des équipements des utilisateurs finals Contrôle et surveillance de l'import/export Réduction tel qu'il a été convenu de la consommation de CFC Établissement de la portée détaillée du troisième programme semestriel	Date d'entrée en vigueur Formation dispensée Contrats signés Contrats signés Quotas émis et rapports d'étape des Douanes Rapports d'étape de CNO/BEST Entente de la Banque et BEST
Troisième programme semestriel	Politiques : Recyclage et récupération Réfection des équipements des utilisateurs finals Contrôle et surveillance de l'import/export Réduire tel qu'il a été convenu la consommation de CFC	Date d'entrée en vigueur Contrats signés Contrats signés Quotas émis et rapports d'étape des Douanes Rapports d'étape de CNO/BEST
